



Résiliation auprès d'une auto école

Par **linou**, le **05/05/2009** à **23:36**

Bonjour,
nous avons inscrit notre fils auprès d'une auto école et versé 300 euro d'acompteen 2008 hors notre fils n'y est pas allez ni n'a fourni aucun documents pour monter le dossier nous avons donc demandé la cloture de ce dossier et le remboursement qui nous est refusé quel recours avons nous pour recupéré cette somme merci de votre aide